

Le tarif-marchandises, l'un des éléments qui influent le plus sur les frais de production du cultivateur, augmente sans cesse. Il s'ajoute au coût des marchandises, achetées aux centres manufacturiers, que les habitants des provinces des Prairies achètent pour pouvoir produire. En outre, les producteurs de l'Ouest doivent acquitter le même tarif-marchandises à l'égard des produits qu'ils vendent; par conséquent, ils se ressentent des augmentations du tarif-marchandises à l'égard des expéditions dans un sens comme dans l'autre.

Selon le numéro d'avril 1953 de *l'Économiste agricole*, que publie le ministère de l'Agriculture, les cinq majorations du tarif-marchandises ont entraîné, depuis le 7 avril 1948, une augmentation de 90 p. 100. La page 43 de cette publication renferme un passage de nature à ouvrir les yeux:

A cause du taux de l'impôt qui grève le revenu des sociétés, le nouveau tarif doit rapporter deux dollars aux sociétés de chemin de fer pour leur assurer un revenu supplémentaire net d'un dollar. En outre, le transport des marchandises, dans certains importants secteurs, n'est pas assujéti aux augmentations générales autorisées par la Commission.

Cela donne une idée des frais que les producteurs agricoles doivent acquitter à cause des lourds impôts que prélève l'État. Je sais que mon bon ami le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) parlera dans l'Ouest du faible pourcentage de cultivateurs qui acquittent l'impôt sur le revenu et il dira qu'ils n'ont pas à se préoccuper de l'impôt. Cependant, comme l'impôt fait partie du coût de tout ce qui sert à la production agricole, les impôts sont dans une large mesure acquittés par les cultivateurs de l'Ouest, que leurs affaires se soldent ou non par un bénéfice. Je crois que le tarif-marchandises est excessif. De plus, lorsque des majorations sont autorisées, celles-ci ne sont pas réparties sur tout le réseau. Les provinces Maritimes et les provinces de l'Ouest ont à supporter une très forte proportion de ces augmentations, ce qui est, à mon avis, très injuste. L'accord aurait dû comporter une disposition en vue de tenir compte de cette question des frais accrus. En effet, pendant que diminue plutôt rapidement le revenu général des agriculteurs, leurs frais de production augmentent toujours et ils se demandent quand cela finira.

Je reconnais que la grande majorité des cultivateurs des Prairies sont sans aucun doute favorables au régime de vente par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé. J'ai toujours été en faveur de la Commission canadienne du blé, quoi que puissent dire certains de mes amis. Cette commission a été formée par le gouvernement Bennett en 1935 et seuls des gens du

gouvernement libéral ont tenté de l'abolir. A la vérité, un des décrets du conseil que nous avons examinés à la Chambre a enlevé en 1938 à la Commission ses attributions les plus importantes pour la rendre inefficace. Elle ne fait que de se remettre à fonctionner.

Malgré les chiffres que j'ai cités au sujet des frais importants que doivent acquitter les producteurs de blé, je crois qu'ils restent favorables dans la proportion de 80 à 90 p. 100 à un accord international sur le blé. Comme un bon nombre de ces cultivateurs j'ai été fort déçu de l'accord international actuel, mais, ainsi que je le disais, la grande majorité d'entre eux tiennent à un accord international quelconque. Je suis convaincu aussi qu'ils tiennent à conserver la Commission canadienne du blé. Encore que je sois très loin d'être satisfait de l'accord actuel, je veux bien l'appuyer en souhaitant qu'il donne de meilleurs résultats que ceux que je puis prévoir en ce moment. C'est à mon avis un véritable coup de dés. J'ai donné des chiffres l'autre jour au moment où nous parlions des chiffres du ministre quant à la quantité de blé conservée au Canada. Je crois que les chiffres de son ministère montraient que nous avons en ce moment 604 millions de boisseaux de blé. Je crois que la moyenne pour la période 1943-1952 a été de 380 millions de boisseaux, ce qui montre l'importance de l'excédent actuel. Nous avons en mains en ce moment environ 1,160 millions de boisseaux de blé, d'avoine, d'orge, de lin et de seigle. Ce sont là des chiffres qui indiquent un excédent très considérable, sauf peut-être en ce qui concerne le lin. Les producteurs agricoles s'inquiètent fort de leur avenir en ce moment et je dois reconnaître qu'ils ont un peu raison de craindre.

Je regrette que nous soyons tellement dans le vague en ce qui concerne cet accord et, quoique le ministre n'ait rien dit lui-même, je me serais attendu qu'il nous fasse part, avant aujourd'hui, des premiers versements à l'égard de la présente campagne agricole, c'est-à-dire des céréales produites en 1953. J'ai interrogé récemment le ministre sur le sujet, à l'appel de l'ordre du jour; il m'a répondu que l'instabilité de la situation ne permettait pas encore de faire connaître le prix. Dans la mesure où on l'a annoncé antérieurement, les producteurs ont évalué leurs emblavures et leur production, de manière à calculer ces paiements initiaux, mais je suis réellement peiné de voir que le ministre n'ait pas encore pu se prononcer à ce sujet, alors que les cultivateurs sont en train d'ensemencer.

Le très hon. M. Howe: Connaissez-vous des gens qui sont en train d'ensemencer leurs terres actuellement?